



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 1997
Français
Original : anglais

Cinquante-deuxième session

Point 112 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et
rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément au paragraphe 17 de la résolution 51/117 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1996, intitulée «Situation des droits de l'homme au Myanmar», dans lequel l'Assemblée m'a prié de poursuivre mes entretiens avec le Gouvernement du Myanmar, afin de l'aider à appliquer la résolution et de soutenir ses efforts de réconciliation nationale, et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-troisième session.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, je considère que le rôle que m'a confié l'Assemblée générale et qui a été réaffirmé par la Commission des droits de l'homme consiste non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat que la Commission a confiée au Rapporteur spécial, mais essentiellement à offrir mes bons offices.

3. À la suite de l'adoption de la résolution 51/117, le Représentant permanent du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies a été prié, en janvier 1997, de transmettre à son gouvernement une proposition tendant à ce que le Directeur de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique de la Division des affaires politiques, M. Francesc Vendrell, se rende au Myanmar dans le cadre de ses consultations

régulières avec les pays de la région, et prépare une visite ultérieure de mon Envoyé à Yangon. Au cours de sa visite, qui a eu lieu du 17 au 21 février, M. Vendrell a tenu des consultations avec le Ministre des affaires étrangères, U Ohn Gyaw, le Ministre pour la promotion des zones frontalières et des ethnies nationales et pour le développement, le général de corps d'armée Maung Thint, le Ministre des coopératives et Secrétaire général de l'Association solidarité et développement de l'Union (USDA), U Ko Lay, le Président de la Cour suprême et Président du Comité de travail de la Commission chargée de convoquer la Convention nationale, U Aung Toe, et d'autres responsables. Il s'est également entretenu avec des dirigeants de partis politiques, à savoir la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), notamment sa Secrétaire générale, Daw Aung San Suu Kyi, le Parti de l'unité nationale (NUP) et la Ligue des nationalités Shan pour la démocratie (SNLD).

4. Pendant son séjour, M. Vendrell a indiqué aux autorités du Myanmar qu'il serait souhaitable que mes représentants puissent se rendre plus régulièrement au Myanmar dans le cadre d'une formule qui leur permette de rencontrer tout dirigeant politique avec lequel il souhaiterait s'entretenir, afin d'éviter les controverses qu'avaient soulevées les visites effectuées dans le passé et qui avaient empêché mes représentants de se rendre au Myanmar en 1996.

5. La visite de M. Vendrell a ouvert la voie à une visite ultérieure effectuée du 7 au 10 mai 1997 par mon Envoyé, M. Alvaro de Soto, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. À Yangon, M. de Soto s'est entretenu avec le Premier Secrétaire du Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public, le général de corps d'armée Khin Nyunt, le Ministre des affaires étrangères, U Ohn Gyaw, et le Président de la Cour suprême, U Aung Toe, ainsi qu'avec d'autres responsables de divers ministères et services. Par la suite, il s'est entretenu avec des dirigeants de partis politiques, à savoir la NLD, notamment sa Secrétaire générale, Daw Aung San Suu Kyi, le NUP et la SNLD.

6. J'ai eu moi-même l'occasion de m'entretenir de la situation au Myanmar avec le Ministre des affaires étrangères, U Ohn Gyaw, lorsque je l'ai reçu le 27 juin à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'Action 21. À la suite de cette réunion, une nouvelle série d'entretiens a eu lieu à New York le 1er octobre entre le Ministre des affaires étrangères et mon Envoyé.

II. Entretiens avec le Gouvernement du Myanmar

7. Les entretiens que mes représentants et moi-même avons eus avec le Ministre des affaires étrangères et d'autres responsables du Myanmar ont porté sur les principales questions sur lesquelles l'Assemblée générale n'a cessé de mettre l'accent, en particulier la tenue d'un dialogue politique de fond entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants politiques et représentants de groupes ethniques; la composition et la date de la reprise des travaux de la Convention nationale; la situation des Karens et autres groupes ethniques; les restrictions imposées au fonctionnement normal des partis politiques, en particulier la NLD, et les autres libertés politiques; l'accès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) aux prisons et autres lieux de détention et l'opportunité d'une visite aussi rapprochée que possible du Rapporteur spécial afin qu'il soit en mesure de fournir à l'Assemblée générale des renseignements objectifs de première main sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

8. En ce qui concerne la question d'engager un dialogue politique de fond avec la NLD et Daw Aung San Suu Kyi, les autorités du Myanmar ont réitéré leur position selon laquelle un dialogue n'était possible que dans le cadre de la Convention nationale dont la NLD s'était retirée et avait été ultérieurement expulsée, et que le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public accordait une plus grande priorité aux pourparlers avec les ethnies nationales et le règlement des

diverses insurrections dont le pays avait souffert depuis l'indépendance. À la réunion qu'il a eue en octobre avec mon Envoyé, le Ministre des affaires étrangères a indiqué que le Premier Secrétaire du Conseil d'État s'était entretenu en juillet avec le Président de la NLD, U Aung Shwe, et deux membres de son Comité exécutif central. Une autre réunion avec U Aung Shwe, proposée en septembre, n'avait pas eu lieu parce que la NLD estimait que son Président devait être accompagné de Daw Aung San Suu Kyi en sa qualité de Secrétaire générale du parti, ce que le Gouvernement ne pouvait accepter puisqu'il ne reconnaissait pas sa position au sein de la NLD. La NLD, qui continue à faire état de cas de harcèlement, d'arrestation et d'emprisonnement de ses membres, a réaffirmé qu'elle était disposée à engager un dialogue politique sans condition préalable, mais a déclaré que, conformément aux principes définis par les représentants élus et les comités d'organisation de la NLD, les questions concernant le parti devaient être traitées conjointement par le Président et la Secrétaire générale. Ni le Gouvernement ni la NLD ne considère que les contacts qui ont eu lieu entre eux à ce jour présentent le début d'un dialogue politique. Le Ministre a suggéré en octobre que des contacts avec la NLD aient lieu en plusieurs étapes, laissant ainsi entrevoir la possibilité qu'ils puissent aboutir à des entretiens sur des questions de fond. Plus récemment, vers la fin de septembre, la NLD a pu tenir un congrès du parti auquel auraient participé 700 personnes, le Ministre des affaires étrangères déclarant que le parti pouvait se réunir pour autant qu'une autorisation lui ait été délivrée et que les réunions se tiennent conformément aux lois du Myanmar. Certaines informations font toutefois état de restrictions qui ont été et continuent d'être imposées au fonctionnement de la NLD.

9. En ce qui concerne la Convention nationale, les autorités du Myanmar ont expliqué que celle-ci ne s'était pas réunie depuis mars 1996 parce que le prochain chapitre de la Constitution qui devait être examiné portait sur la question clef du partage du pouvoir entre le Gouvernement central et les États, les régions et les zones qui pourront s'auto-administrer. Cette question devait faire l'objet d'un examen approfondi ainsi que d'un consensus avec les ethnies nationales. (Les représentants des partis politiques et des ethnies nationales, ont cependant indiqué qu'ils n'étaient pas au courant de tels entretiens.) Par contre, la Commission chargée de convoquer la Convention nationale avait continué de se réunir régulièrement. Le Ministre des affaires étrangères n'était donc pas en mesure d'indiquer à quelle date les travaux de la Convention reprendraient et a réaffirmé que l'objectif du Gouvernement était d'établir un régime constitutionnel multipartite. Renseignements pris, rien n'indiquait que les autorités pourraient envisager d'apporter des modifications

à la composition et au fonctionnement de la Convention pour la rendre plus représentative et ses travaux plus transparents.

10. Selon le Ministre des affaires étrangères, le Gouvernement avait obtenu des assurances des groupes d'insurgés qui étaient «rentrés dans la légalité» qu'ils déposeraient les armes une fois la Constitution entrée en vigueur. Alors que les groupes armés qui étaient précédemment rentrés dans la légalité participaient à la Convention nationale, ceux qui l'avaient fait plus tard y participaient en qualité d'observateur. En ce qui concerne l'Union nationale Karen (KNU), le Gouvernement avait tenu trois séries d'entretiens avec elle, mais elle n'avait pas pu accepter de déposer les armes, situation que le Gouvernement attribuait à l'existence des divergences au sein de l'Union et à l'influence de puissances extérieures. La KNU, pour sa part, estime que l'échec des pourparlers est dû au refus du Gouvernement de discuter de questions de nature politique.

11. Le Gouvernement a réaffirmé que la porte demeurerait ouverte à d'autres entretiens avec le Comité international de la Croix-Rouge, mais que des lois remontant à l'époque coloniale empêchaient le Gouvernement d'accepter les conditions du Comité international concernant l'accès aux prisonniers et détenus.

12. En réponse aux demandes formulées plus d'une fois par mes représentants et moi-même tendant à ce que le Rapporteur spécial soit autorisé à visiter le Myanmar, le Gouvernement a affirmé que son prédécesseur ayant présenté des rapports qui ne reflétaient pas la réalité de la situation dans le pays, il était devenu nécessaire, dans l'intérêt national, de faire preuve de beaucoup de modération, mais qu'une telle visite pourrait avoir lieu à un moment approprié.

13. Le Gouvernement a réaffirmé son souhait de poursuivre le dialogue avec l'Organisation des Nations Unies, même si, à son avis, cela n'impliquait pas nécessairement des visites de mes représentants au Myanmar. Avant la présentation du présent rapport, mon Envoyé n'avait pas reçu de réponse à sa demande tendant à ce qu'il puisse se rendre à Yangon en octobre.

III. Observations finales

14. Je me félicite que mon Envoyé et le Directeur de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique aient pu se rendre au Myanmar au cours du premier semestre de 1997, car j'estime qu'il est essentiel que mes représentants s'entretiennent régulièrement avec les plus hautes autorités du Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public ainsi qu'avec les dirigeants des autres forces politiques pertinentes. Je

regrette toutefois qu'il n'ait pas été possible d'organiser une visite au cours du deuxième semestre de 1997. Je me félicite des contacts qui ont eu lieu entre le Gouvernement et la NLD, première démarche qui, j'espère sincèrement, laisse présager un dialogue politique véritable avec le parti qui a obtenu la majorité des voix lors des dernières élections générales, un tel dialogue, ainsi que la participation des ethnies nationales, étant à mon avis essentiel à la réalisation des objectifs que sont la démocratisation et la réconciliation nationale. Je considère également positif le fait que la NLD a pu récemment tenir un congrès du parti et espère que les autorités feront preuve à l'avenir du même esprit de tolérance à l'égard des autres manifestations de la NLD et de ses membres. Par contre, je suis déçu de ne pouvoir faire état de nouveaux progrès concernant les questions au sujet desquelles l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme expriment, depuis plusieurs années, leur préoccupation. Pour conclure, je tiens à réaffirmer mon attachement à la poursuite du dialogue avec le Gouvernement et les autres forces politiques du Myanmar dans la poursuite des objectifs fixés par les membres de l'Assemblée.